



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Distr. générale
26 octobre 2020
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 octobre 2020, à 15 heures

Président : M. Amorín (Uruguay)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Bachar Bong

Sommaire

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 10.

Organisation des travaux (A/C.5/75/1 ; A/C.5/75/L.1)

1. **Le Président** rappelle que l'Assemblée générale, dans sa décision 74/544 du 27 mars 2020, intitulée « Procédure de prise de décisions applicable à l'Assemblée générale pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) », a autorisé son président à diffuser les projets de texte à tous les États Membres selon la procédure d'approbation tacite, lorsqu'il jugeait qu'une réunion plénière n'était pas possible en raison de la pandémie, et décidé que, si aucune objection n'était présentée, les projets seraient réputés adoptés et qu'elle en prendrait note à la première séance plénière qu'elle tiendrait après la levée des mesures de précaution, dès que la situation le permettrait. En conséquence, à sa 62^e séance plénière, tenue le 3 septembre 2020, l'Assemblée, dans sa décision 74/571, a pris note des résolutions et décisions, y compris celles recommandées par la Cinquième Commission durant les première et deuxième parties de la reprise de la soixante-quatorzième session, adoptées selon la procédure décrite entre mars et août 2020.

2. Le Président invite les membres de la Commission à examiner le projet de programme de travail pour la partie principale de la session en cours, qui a été établi à partir des questions renvoyées à la Commission (A/C.5/75/1) et de la note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/75/L.1). Un document distinct sur l'état d'avancement de la documentation sera publié pour les première et deuxième parties de la reprise de la session. Le Président rappelle que l'Assemblée générale, à sa 2^e séance plénière, tenue le 18 septembre 2020, a approuvé les recommandations formulées par le Bureau dans son premier rapport (A/75/250) et, s'agissant plus particulièrement de la rationalisation des travaux, a demandé à chaque grande commission d'approfondir la réflexion sur ses méthodes de travail.

3. En ce qui concerne la partie principale de la session, il convient que la Cinquième Commission achève ses travaux le 11 décembre 2020 au plus tard. Les séances commenceront à 10 heures précises et seront levées à 18 heures au plus tard. Conformément à la pratique établie, il a été décidé de lever l'obligation de quorum qui veut qu'un quart au moins des membres soient présents pour que la présidence puisse déclarer une séance ouverte et permettre le déroulement du débat. Dans son rapport, Le Bureau a appelé l'attention sur certaines dispositions du Règlement intérieur concernant la conduite des séances, à savoir les articles 99 b), 106, 109, 114 et 115. Il a également appelé l'attention sur la résolution 72/313 dans laquelle

l'Assemblée générale a invité de nouveau les présidents, en particulier dans les situations où il y a très peu de temps pour les débats, à envisager de recommander l'application du principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées, l'idée étant que les participants s'abstiennent d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions.

4. Il convient de s'employer à réduire le nombre des résolutions adoptées et l'Assemblée générale ne devrait y prier le Secrétaire général d'établir des rapports que si cela est indispensable à l'application d'une résolution ou à la poursuite de l'examen d'une question. Les résolutions doivent être courtes et axées sur des mesures concrètes. Les grandes commissions doivent se borner à prendre note des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision, sans tenir de débat ni adopter de résolution, sauf demande expresse.

5. Les auteurs de projets de texte ayant des incidences sur le budget-programme doivent établir un calendrier à un stade précoce avec les présidents de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, afin de garantir le respect intégral de l'article 153 du règlement intérieur. Une date limite obligatoire – le 1^{er} décembre au plus tard – est fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières.

6. **M^{me} Austin** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ne doute pas que le programme de travail de la Commission sera aménagé en cours de session pour tenir compte de l'avancement des travaux, des priorités de la Commission et de la situation sanitaire. Bien que la pandémie sévise toujours, la situation à New York s'est suffisamment améliorée pour permettre un retour partiel à la normale. Le Groupe se félicite de la reprise des séances et du fait que des comptes rendus analytiques seront de nouveau établis, mais regrette l'absence de services d'interprétation au cours des consultations. Il est regrettable que plusieurs rapports majeurs n'aient toujours pas été publiés, car ces retards compromettent le travail de la Commission. Des mesures pratiques doivent être prises pour que les rapports soient publiés sans retard dans toutes les langues officielles.

7. Au cours de la session, la Commission examinera des questions cruciales, notamment le plan-programme et le projet de budget-programme pour 2021. Il convient que l'Assemblée générale approuve des ressources nécessaires au financement de la mise en œuvre intégrale et efficace des programmes et activités prescrits. Le Groupe réaffirme la position qu'il défend

de longue date, à savoir que ce sont les mandats qui doivent orienter les projets de budget et non l'inverse. Il est conscient des efforts consentis par les États Membres pour s'acquitter de leurs obligations financières sur fond de difficultés économiques causées par la pandémie, mais note que le montant des contributions non acquittées, y compris de celles dues au titre du maintien de la paix, dépassait 5,1 milliards de dollars à la fin de septembre, la majeure partie de cette somme étant due par un seul État Membre. Il demande à tous les États Membres de s'acquitter ponctuellement et sans condition de la totalité de leurs contributions.

8. Le Groupe participera activement aux délibérations de la Commission sur d'autres points de l'ordre du jour et sur diverses questions, au nombre desquels l'examen de la mise en œuvre de la réforme du pilier Paix et sécurité, l'examen de la réforme de la gestion, les travaux de construction et la gestion des biens immobiliers, le mécanisme de financement proposé pour le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, le régime commun des Nations Unies, le régime des pensions des Nations Unies, le progiciel de gestion intégré Umoja et l'administration de la justice. Il s'intéressera de près aux débats relatifs à l'amélioration de la situation financière de l'ONU, au barème des quotes-parts, au plan-cadre d'équipement, aux prévisions révisées et aux questions ayant une incidence sur le budget-programme, ainsi qu'aux rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne.

9. L'examen d'un budget devenu annuel laisse moins de temps pour examiner de manière approfondie les autres points de l'ordre du jour. Le Groupe entend se montrer à la hauteur et espère que la Commission consacra le temps nécessaire à chaque point de l'ordre du jour. Il réaffirme sa volonté de travailler dans les délais impartis dans le programme de travail et souligne que les débats doivent être ouverts, transparents et inclusifs.

10. **M. Traore** (Mali), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que les aménagements créatifs apportés aux méthodes de travail, rendus possibles par la souplesse dont ont fait preuve les membres de la Commission et le concours apporté par divers départements du Secrétariat, ont permis à la Commission de mener à bien ses travaux, malgré la pandémie, durant les première et deuxième parties de la reprise de la soixante-quatorzième session. Le Groupe compte que des solutions efficaces seront trouvées sans tarder pour éviter que les problèmes qui ont ponctué les première et deuxième parties de la reprise de la soixante-quatorzième session ne se reproduisent à la

session en cours. Les services d'interprétation sont cruciaux en ce qu'ils permettent à toutes les délégations de participer aux discussions, aux négociations et à la prise de décisions.

11. La publication tardive des documents dans toutes les langues officielles est un problème récurrent, même s'il y a eu des améliorations. Le Groupe compte que la question sera examinée avec toute l'attention voulue, en vue d'éliminer un obstacle majeur qui entrave les travaux de la Commission et compromet la pleine participation de tous les États Membres. Il souhaite que tous les rapports en suspens soient publiés en priorité, en particulier le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour 2021 au titre des chapitres 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et 36 (Contributions du personnel) et les rapports sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales.

12. Le Groupe attache une grande importance au financement des missions politiques spéciales et aux services d'appui qui leur sont apportés, compte tenu du rôle qu'elles jouent dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et espère qu'il sera possible de parvenir à une décision qui facilite l'exécution efficace et efficiente des mandats. Il attache également une grande importance au projet de budget-programme pour 2021, aux rapports du Comité des commissaires aux comptes, au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux et au Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone, à l'examen de la mise en œuvre de la réforme du dispositif de paix et de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, aux travaux de construction et à la gestion des biens immobiliers.

13. Le Groupe réaffirme sa position, à savoir que ce sont les mandats qui doivent orienter les projets de budget et non l'inverse. À cet égard, il s'attachera à ce que des ressources adéquates soient approuvées pour la Commission économique pour l'Afrique, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Si l'on veut faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il importe également que des ressources suffisantes soient affectées aux sous-programmes concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui ont été délaissés dans le passé.

14. Le Groupe souligne qu'il importe d'achever rapidement l'examen du point consacré au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies, en particulier des demandes de dérogation à l'application de l'Article 19 de la Charte, afin de permettre aux États Membres concernés de participer pleinement aux travaux de l'Assemblée générale. Il réaffirme la position qu'il défend de longue date, à savoir que les négociations doivent être menées de manière ouverte et transparente et achevées dans les délais prévus par le programme de travail.

15. **M. Gafoor** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que la pandémie risque d'inciter les États Membres à se replier sur eux-mêmes. Il a donc été réconfortant d'entendre de nombreux dirigeants mondiaux défendre énergiquement le multilatéralisme au cours du débat général. Les problèmes auxquels les États Membres doivent faire face sont plus que jamais mondiaux et liés les uns aux autres, et le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles n'en prennent que plus d'importance.

16. Les États Membres doivent soutenir l'ONU et la doter de moyens financiers suffisants pour qu'elle puisse aller de l'avant. La pandémie a bouleversé l'économie de nombreux États Membres et l'on peut comprendre que les pays dont l'économie a été touchée de manière disproportionnée puissent avoir du mal à s'acquitter de leurs contributions. Il importe donc que les États Membres qui ont les moyens de le faire versent leur quote-part intégralement, dans les délais et sans conditions, faute de quoi l'ONU sera privée des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter des mandats qui lui sont confiés.

17. Le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation et la pandémie sont l'occasion de réfléchir à la question du renforcement de l'efficacité de l'Organisation. Certains États Membres continuent de ne pas verser leurs contributions, alors qu'ils en ont les moyens, et sont ainsi la cause de problèmes de liquidités depuis des années. L'Organisation doit trouver un moyen de s'attaquer aux racines du problème, sans que cela fasse peser une charge injuste sur les pays en développement. L'ASEAN attend avec intérêt de recevoir des informations sur la situation financière de l'Organisation, en particulier sur les conséquences financières immédiates et à long terme de la pandémie. Elle suivra de près les débats de la Commission relatifs au projet de budget-programme pour 2021, à l'examen de la réforme de la gestion, aux travaux de construction et à la gestion des biens immobiliers, aux missions politiques spéciales et à la demande de subvention pour

les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

18. **M^{me} Baeriswyl** (Suisse), s'exprimant également au nom du Liechtenstein, félicite les membres de la Commission et son secrétariat d'avoir ouvert la voie aux négociations virtuelles et d'avoir mené à bien leurs travaux durant les première et deuxième parties de la reprise de la soixante-quatorzième session, malgré la pandémie.

19. La COVID-19 pose un défi à l'ONU, en particulier pour les opérations sur le terrain, et le soutien des États Membres est donc crucial pour l'exécution des mandats de l'Organisation. Les deux délégations sont très préoccupées par la crise de liquidités : celle-ci s'est manifestée plus tôt et est plus grave que les années précédentes. La pandémie faisant toujours rage et d'innombrables personnes comptant sur le soutien de l'ONU, il est primordial que l'Organisation dispose de ressources suffisantes. Tous les États Membres doivent s'acquitter de l'intégralité de leurs contributions dans les délais.

20. Les deux délégations se félicitent des réformes adoptées jusqu'à présent et ont hâte d'examiner les progrès de la réforme de la gestion et de la réforme du pilier Paix et sécurité. Toutefois, il faut aller encore plus loin et elles sont prêtes à examiner d'autres propositions visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé du travail de l'Organisation.

21. Pour atteindre ses objectifs, l'ONU a besoin d'un solide pilier Droit humains. La promotion et la protection des droits humains sont essentielles pour atteindre les objectifs de développement durable. Un pilier solide permet aussi de prévenir les conflits et les violations des droits humains et, ce faisant, de promouvoir la paix et la sécurité. Les deux délégations s'engagent donc à garantir que des moyens suffisants soient alloués à l'exécution des mandats du pilier Droits humains. Elles adhèrent pleinement aux conclusions issues du récent examen des organes conventionnels et souhaitent qu'ils reçoivent un financement adéquat.

22. L'ONU a pour tâche essentielle de veiller à l'établissement des responsabilités. Les deux délégations sont fermement convaincues que les auteurs des crimes les plus graves doivent répondre de leurs actes et souhaitent que les mécanismes d'enquête indépendants soient financés de manière adéquate. L'établissement des responsabilités est également crucial au sein de l'Organisation et les délégations sont déterminées à soutenir et à renforcer les mécanismes de contrôle.

23. Le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève n'est pas seulement un projet de conservation des bâtiments et du patrimoine, mais aussi un investissement dans le multilatéralisme qui rendrait l'Office plus moderne, efficace et efficient. La pandémie aura sûrement des répercussions sur le projet, mais les travaux se poursuivent et progressent. Les deux délégations remercient les États Membres de leur engagement en faveur du projet.

24. **M. Camelli** (Observateur de l'Union européenne), prenant également la parole au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro et de la Serbie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, et de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que l'Union européenne est vivement préoccupée par la crise de liquidités à laquelle l'ONU est en proie et qui entrave l'exécution des mandats. Il appartient à chacun de trouver des solutions à la crise. L'Union européenne exhorte tous les États Membres à payer leurs contributions intégralement et sans retard.

25. L'Union européenne soutient l'action menée par le Secrétaire général pour construire une Organisation meilleure et plus dynamique, en réformer les trois piliers et la transformer en une structure plus souple, plus agile et plus près du terrain. La pandémie met l'ONU à rude épreuve, mais les structures nouvellement mises en place sont résilientes et modulables, validant ainsi les concepts qui sous-tendent la réforme de la gestion. Il est impératif de poursuivre la réforme pour que l'ONU soit plus pertinente. Le monde a besoin d'un système multilatéral revitalisé, mais cela ne sera possible que si la communauté internationale tout entière s'y investit et si des conditions propices à la coopération sont réunies.

26. Il convient d'appliquer quelques principes généraux aux travaux de la Commission. Premièrement, tous les documents doivent être publiés dans les délais dans toutes les langues officielles. L'Union européenne a conscience des contraintes et de la pression auxquelles sont soumis les services d'interprétation et de traduction du fait de la pandémie, mais insiste sur le fait que le multilinguisme est un instrument qui garantit l'inclusion et la transparence et aide la Commission à obtenir des résultats. Deuxièmement, il devrait être possible de parvenir à un consensus pendant les heures normales de travail. De fait, les méthodes de travail adoptées par la Commission en mars 2020 en raison de la pandémie l'ont aidée à gagner en efficacité. Troisièmement, il faut que la Commission utilise le temps qui lui est imparti de manière judicieuse et efficace. Il faut éviter les chevauchements d'activités et la Commission doit résister à la tentation de faire de la microgestion et continuer d'améliorer ses méthodes. La principale

priorité devrait être de mener à bien les négociations sur le projet de budget-programme pour 2021 dans les meilleurs délais.

27. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) félicite le Secrétariat d'avoir su tirer parti de la technologie pour assurer la continuité des activités pendant la pandémie. Malgré les problèmes liés aux modalités de travail virtuel, la Cinquième Commission est parvenue à un consensus sur des questions essentielles durant les première et deuxième parties de la reprise de la soixante-quatorzième session.

28. La session en cours offre une bonne occasion d'examiner le fonctionnement du Secrétariat et les résultats des réformes qui ont été engagées pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'ONU dans les domaines de la gestion, de la paix et de la sécurité, et du développement. La délégation américaine se félicite de voir la réforme s'enraciner ailleurs dans l'Organisation, notamment à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et se réjouit à l'idée d'approuver des recommandations qui garantiront une meilleure concordance de la structure de gouvernance du Comité mixte avec les meilleures pratiques mondiales.

29. Parmi les grandes questions dont la Commission est saisie figurent le renforcement des mesures de contrôle et de transparence, élément indispensable si l'on veut que l'ONU soit adaptée aux objectifs visés et capable de répondre aux besoins et d'obtenir des résultats, et le projet de budget-programme pour 2021. Le projet de budget est relativement stable par rapport au budget de 2020, mais il faudra prendre en considération certains changements majeurs. La délégation américaine veillera à ce que les nouvelles méthodes de travail et d'exécution des mandats soient fermement ancrées dans le budget et continuera de plaider en faveur de la transparence budgétaire, du respect du principe de responsabilité et de l'amélioration des informations relatives à l'exécution des budgets. Le Comité consultatif a fait des recommandations audacieuses, dont certaines sont soutenues par les États-Unis, comme l'ajout de prévisions indicatives concernant les grands projets de construction dans le budget-programme, et d'autres sur lesquelles ils ont des réserves, comme la microgestion des taux de vacance de postes.

30. **M. Dai Bing** (Chine) déclare que la flambée de COVID-19 met tous les pays à rude épreuve. Malgré les coups de boutoir portés au multilatéralisme, la communauté internationale a réaffirmé son attachement à ce principe à la faveur du débat général et de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la

célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La Chine elle-même continuera de privilégier le multilatéralisme et participera activement à la réforme et au développement du système de gouvernance mondiale. Elle continuera de défendre le système international qui gravite autour de l'ONU, l'ordre international fondé sur le droit international et le rôle central qui est celui de l'Organisation dans les affaires internationales.

31. Pour pouvoir fonctionner, l'ONU a besoin de ressources financières. La Commission doit se conformer à la Charte des Nations Unies et au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, exécuter les mandats fixés par l'Assemblée générale dans ses résolutions et s'attacher à améliorer l'efficacité et l'efficience. La délégation chinoise invite toutes les délégations à coopérer, à se concerter, à être constructives, à faire des compromis et à rechercher le consensus. La situation financière de l'ONU est inquiétante. Le Secrétaire général a adressé plusieurs lettres aux États Membres pour leur faire part de ses préoccupations. Le montant total des contributions non acquittées s'élève à 5,1 milliards de dollars, et un État Membre en particulier en doit 3,2 milliards de dollars à lui tout seul. La délégation chinoise invite les États Membres, en particulier ceux qui versent les contributions les plus élevées, à s'acquitter de leurs obligations financières dans leur intégralité, dans les délais et sans conditions. Il faut que les États Membres donnent effet à leurs promesses de sorte que l'ONU puisse continuer à s'acquitter de ses mandats.

32. La Commission examinera plusieurs questions importantes à la session en cours, notamment la planification des programmes, le projet de budget-programme pour 2021, l'examen de la mise en œuvre de la réforme du pilier Paix et sécurité et de la réforme de la gestion, et les rapports du Comité des commissaires aux comptes. Pour la délégation chinoise, ce sont les États Membres qui doivent guider la planification des programmes et leurs intérêts et leurs aspirations raisonnables doivent être pris en considération. Il faut que le budget-programme reste à un niveau raisonnable et serve en priorité à financer les activités de développement. Il convient que le Secrétariat améliore l'exécution du budget, renforce le dispositif de contrôle interne et veille à ce que les deniers publics soient bien gérés et dépensés à bon escient. En ce qui concerne la réforme de la gestion et celle du dispositif de paix et de sécurité, le Secrétariat doit se conformer aux mandats énoncés dans les résolutions et respecter les vues des États Membres. La délégation chinoise est favorable à la mise en place d'un dispositif de gestion et de prestation de services efficace qui permette de faire face

à la pandémie, de faire des économies et d'améliorer l'efficacité, et exprime sa confiance dans la capacité du Comité des commissaires aux comptes de procéder à un audit complet et indépendant de l'ONU.

33. **M^{me} Oh Hyunjoo** (République de Corée) dit que, compte tenu des nouveaux problèmes auxquels l'ONU doit faire face, il est crucial de la doter de moyens financiers appropriés. Il importe tout autant que ces moyens soient bien gérés et qu'il soit rendu compte de l'utilisation qui en sera faite. La dernière main ayant été mise au projet de budget-programme pour 2021 avant le début de la pandémie, les conséquences financières de celle-ci n'ont pas été prises en considération. Il faudra du temps pour en prendre toute la mesure, mais la délégation coréenne estime qu'il faudra se pencher sur ce point en cours de session et recalibrer le budget dans la mesure du possible, compte tenu des informations les plus récentes. Elle compte que le Secrétariat rendra compte régulièrement des conséquences financières que la pandémie a sur ses activités.

34. La délégation coréenne soutient la réforme de la gestion. La pandémie a rappelé aux États Membres qu'il fallait que le système des Nations Unies soit plus agile et plus souple. Un budget annuel s'impose plus que jamais, et tous les acteurs concernés devraient redoubler d'efforts pour stabiliser le cycle budgétaire annuel et mieux l'intégrer dans le système budgétaire. La pandémie offre l'occasion d'examiner la réforme de la gestion et de tirer les enseignements des mesures prises pour y faire face.

35. La Commission a obtenu des résultats tangibles durant les première et deuxième parties de la reprise de la soixante-quatorzième session, malgré la situation inédite créée par la pandémie. La délégation coréenne compte que la Commission tirera parti des enseignements de cette expérience pour adapter ses méthodes de travail, notamment en évitant de dépasser les délais qui lui sont impartis pour son programme de travail et en s'abstenant de mener des négociations après les heures normales de travail.

36. **M. Kvalheim** (Norvège) dit que sa délégation est favorable aux réformes engagées par le Secrétaire général pour rationaliser et moderniser les modalités de fonctionnement de l'Organisation et améliorer l'exécution des mandats et la fourniture de services sur le terrain. La mise en œuvre des changements nécessaires est en bonne voie. Le monde est en proie à une crise sans précédent, qui constitue une épreuve décisive pour l'Organisation. Si elle veut rester pertinente, l'ONU doit démontrer qu'elle peut continuer de venir en aide aux personnes dans le besoin, même en pleine pandémie.

37. La Norvège accueille favorablement le projet de budget-programme pour 2021. Elle continuera de promouvoir la gestion axée sur les résultats, mais il faut que l'Organisation dispose de ressources financières suffisantes et de la souplesse voulue pour exécuter ses mandats et démontrer son utilité. Il en va de même pour le système de protection des droits humains, qui est sous-financé, et pour le système des Nations Unies pour le développement, les mécanismes de contrôle et les opérations de maintien de la paix.

38. La Commission a un rôle crucial à jouer pour guider l'Organisation vers une solide culture de la transparence, de l'efficacité et de l'efficience. Elle a démontré sa résilience en parvenant à des accords sur des questions complexes durant les première et deuxième parties de la reprise de la soixante-quatorzième session, alors même que la pandémie l'a contrainte à tenir des réunions en ligne ; la délégation norvégienne entend œuvrer de nouveau en faveur d'un consensus à la session en cours.

39. **M. Manolo** (Philippines) dit que l'exécution des mandats est fonction des ressources financières dont est dotée l'Organisation. Les États Membres les plus touchés par la pandémie pourraient avoir du mal à s'acquitter de leurs contributions. La délégation philippine demande donc aux États Membres qui ont les moyens de le faire de verser leur quote-part intégralement, dans les délais et sans conditions.

40. Les Philippines comptent qu'une décision favorable sera prise concernant les moyens financiers et les services d'appui à donner aux missions politiques spéciales. Ces missions jouent un rôle crucial, mais les modalités de financement existantes ne leur permettent pas de fonctionner comme elles le devraient. La délégation philippine se félicite des mesures prises par les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix pour s'adapter aux nouvelles modalités de travail imposées par la pandémie et pour continuer de venir en aide aux autorités locales.

41. En ce qui concerne le Siège, la délégation philippine comprend bien l'intérêt des modalités de travail hybride. Elle est consciente des limites techniques, notamment pour ce qui est de la disponibilité des salles de conférence, et espère que des mesures seront prises pour que les services d'interprétation soient assurés. Compte tenu du recours accru à la visioconférence, il importe de prendre des mesures de cybersécurité suffisantes. Les documents doivent être publiés dans les meilleurs délais dans toutes les langues officielles.

42. La délégation philippine attend avec intérêt d'examiner les progrès de la réforme de la gestion.

Celle-ci s'intensifie, mais il reste encore beaucoup à faire pour en exploiter le potentiel. La délégation philippine accueille favorablement la volonté manifestée par le Secrétaire général d'agir en faveur de la transparence et de l'application du principe de responsabilité.

43. **M. Ashley** (Jamaïque) déclare qu'il convient de féliciter le Secrétariat pour le concours que celui-ci a apporté à la Commission durant les première et deuxième parties de la reprise de la soixante-quatorzième session, la pandémie l'ayant contraint à procéder à de nombreux ajustements et à miser sur l'innovation.

44. Les impératifs de politique étrangère de la Jamaïque, petit État insulaire en développement, vont dans le sens de la vision de l'Organisation en matière de développement durable, et la coopération multilatérale est l'outil qui permettra le mieux de lui donner corps. Les États Membres doivent s'engager à faire en sorte que l'ONU dispose des moyens dont elle a besoin pour fonctionner à plein. À la soixante-quatorzième session, malgré des mesures d'austérité, l'Organisation a connu une grave crise de liquidités et épuisé toutes les réserves de trésorerie du budget ordinaire pour la deuxième année consécutive. Pour réduire les dépenses au dernier trimestre de 2019, elle a pris des mesures qui ont considérablement entravé son efficacité opérationnelle et l'exécution de ses mandats.

45. Malheureusement, ces problèmes de liquidités sont exacerbés par la pandémie et se poursuivent. La délégation jamaïcaine se solidarise avec le Secrétaire général et demande que tous les États Membres versent leurs contributions intégralement et dans les délais. Dans les semaines qui viennent, la Commission examinera des questions cruciales, notamment le plan-programme et le projet de budget-programme pour 2021. Lorsqu'elle approuve des projets de budget, la Commission doit s'en tenir aux prérogatives que l'Assemblée générale lui a accordées.

46. **M. Lam Padilla** (Guatemala) dit que sa délégation suivra de près les débats consacrés aux incidences sur le budget-programme et aux prévisions révisées, à l'amélioration de la situation financière de l'ONU et aux rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne. Compte tenu de l'ambitieux programme de travail de la Commission, les États Membres devront être constructifs pour mener à bien les négociations dans les délais impartis. Les facilitateurs jouent un rôle majeur à cet égard, mais les États Membres devront aussi se mobiliser. Il convient que le Secrétariat veille à ce que les documents soient publiés en temps utile, de sorte que les débats ne

prennent pas de retard. La Commission doit prendre des décisions de manière résolue et responsable.

47. **M. Mmalane** (Botswana) dit que sa délégation comprend bien que la pandémie ne laisse d'autre solution que de tenir des réunions virtuelles. Néanmoins, il ne faut épargner aucun effort pour que les séances de la Commission, y compris les réunions informelles, bénéficient à tout moment de services d'interprétation dans les six langues officielles.

48. La délégation du Botswana participera activement aux délibérations de la Commission sur le plan-programme et le projet de budget-programme pour 2021, notamment en ce qui concerne le Compte pour le développement, la communication globale, les droits humains et les affaires humanitaires, le développement économique et social en Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le contrôle international des drogues, la prévention du crime et du terrorisme et la justice pénale.

49. La délégation du Botswana suivra également de près les débats portant sur le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, les missions politiques spéciales, la mise en œuvre de la réforme du pilier Paix et sécurité et de la réforme de la gestion, les travaux de construction et la gestion des biens immobiliers, l'administration de la justice, les prévisions révisées relatives au NEPAD, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, et le barème des quotes-parts, en particulier les demandes de dérogation à l'application de l'Article 19 de la Charte. Elle compte que ces demandes de dérogation seront traitées rapidement.

50. **M. Kimura** (Japon) dit que la Commission va examiner de nombreuses questions importantes, dont le budget-programme pour 2021, les progrès de la réforme de la gestion, les missions politiques spéciales et le régime commun des Nations Unies. Il soutient fermement l'orientation des réformes engagées par le Secrétaire général, qui visent à améliorer l'efficacité, l'application du principe de responsabilité et la réactivité. Étant donné que les réformes ont été engagées il y a plus d'un an, la délégation japonaise attend avec intérêt d'examiner à quel point elles ont été efficaces, notamment sur fond de pandémie, et de donner des orientations à l'Assemblée générale à cet égard.

51. La discipline budgétaire est essentielle pour que l'ONU puisse s'acquitter de ses mandats de manière efficace, effective et durable. La délégation japonaise entend avoir des débats constructifs fondés sur ce principe.

52. **M. Croker** (Royaume-Uni) déclare que le monde a besoin d'une Organisation qui puisse répondre de manière efficace et agile aux problèmes qui se posent. Le Royaume-Uni demeure un ardent défenseur d'une Organisation renforcée, efficace et efficiente. La délégation britannique attend avec intérêt d'en savoir plus sur ce que les réformes apportent à la transformation de l'ONU en une organisation plus réactive et plus responsable et en quoi elles l'aident à obtenir des résultats, notamment en ce qui concerne l'efficacité de la riposte face à la COVID-19 dans le monde.

53. Lors de l'examen du deuxième budget annuel, la Commission devra veiller à ce que l'ONU dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses nombreux mandats. Ces ressources doivent à leur tour être utilisées de manière efficiente et efficace et la priorité doit être donnée à l'obtention de résultats. La délégation britannique s'intéressera aussi de près au régime commun des Nations Unies, à l'application du principe de responsabilité et aux missions politiques spéciales.

54. La pandémie continue d'entraver le déroulement des travaux de la Commission. Durant les première et deuxième parties de la reprise de la soixante-quatorzième session, la Commission a démontré qu'elle pouvait mener à bien des négociations complexes dans les délais impartis, tout en travaillant virtuellement. Cela tient néanmoins à la bonne volonté des représentants et représentantes, qui ont accepté de travailler sans services d'interprétation. La délégation britannique compte que les nouvelles technologies et l'innovation aideront à rectifier cette situation à la présente session.

55. **M. Popolizio** (Pérou) dit que la Commission a poursuivi son travail tout au long de la pandémie, ce qui montre à quel point elle est cruciale pour le fonctionnement de l'Organisation. Il importe qu'elle continue d'utiliser efficacement les nouvelles technologies. La délégation péruvienne attache une grande importance au multilinguisme et demande instamment au Secrétariat de continuer de publier la documentation dans les délais, afin d'éviter les retards et de garantir la qualité des débats.

56. La délégation péruvienne suivra de près les débats consacrés au projet de budget-programme pour 2021. Compte tenu de la récession économique mondiale, il est essentiel de veiller à ce que des ressources adéquates soient allouées à la réalisation des objectifs de développement durable et à la lutte contre le risque accru de violence lié à la pandémie. La délégation péruvienne participera également aux débats sur le financement des missions politiques spéciales, qui

doivent être dotées de ressources financières suffisantes pour bien fonctionner. Elle s'intéressera tout particulièrement à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

57. **M. Bayley Angelari** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant également au nom de Cuba, de la Fédération de Russie et de la République arabe syrienne, dit qu'il faut respecter le droit légitime de tous les États Membres de participer aux travaux de l'Organisation sur un pied d'égalité et sans discrimination. Or le pays hôte applique de plus en plus systématiquement l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation de manière discriminatoire et empêche ainsi certains États Membres d'exercer leurs droits et privilèges souverains en toute indépendance. Il impose des restrictions aux déplacements des représentants d'États Membres, insiste pour que le personnel d'une mission s'installe ailleurs en pleine pandémie, fait fi du principe de l'inviolabilité des locaux diplomatiques, expulse de manière illégale et arbitraire des membres de missions permanentes et met des bâtons dans les roues d'États Membres qui cherchent à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation, tentant ainsi d'empêcher des États Membres d'exercer pleinement leurs droits, y compris le droit de vote.

58. Les États-Unis d'Amérique abusent de leur qualité de pays hôte, en particulier en retardant la délivrance de visas, voire en s'y refusant, privant ainsi certains représentants d'accès au Siège de l'Organisation. Le refus d'octroyer un visa aux 18 représentants d'un État Membre est inacceptable, comme l'est la décision sans précédent de ne pas accorder de visa à un ministre étranger. La délivrance de visas qui ne permettent pas aux représentants de voyager pendant leur mission à New York l'est tout autant.

59. Les pratiques du pays hôte violent la Charte des Nations Unies, l'Accord de Siège, en particulier ses sections 11, 12, 13 et 27, les normes de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Les États Membres concernés ont fait part de leurs préoccupations à plusieurs reprises, notamment dans la résolution 74/195 de l'Assemblée générale, mais en vain. Le Conseiller juridique de l'ONU a récemment relevé l'absence de progrès dans les pourparlers avec les représentants du pays hôte. Les États Membres doivent veiller à ce que les travaux de l'Organisation ne soient pas l'otage d'intérêts politiques. Le Secrétaire général devrait user de ses pouvoirs pour faire respecter le principe de l'égalité souveraine des États et pour

garantir la participation égale et non discriminatoire des États Membres aux travaux de l'Organisation. À cette fin, la section 21 de l'Accord de Siège devrait être appliquée. Le Président de la Commission devrait également suivre ce qu'il advient de cette question en collaboration avec les autorités compétentes de l'Organisation.

60. **M. Rivero Rosario** (Cuba) dit que sa délégation est préoccupée par le fait que la plupart des questions inscrites au programme de travail de la Commission ne seront pas présentées en séance. La délégation cubaine comprend bien les craintes liées à la propagation de la COVID-19, mais estime que les mesures prises par le Secrétariat permettent la tenue de réunions en présentiel sans que cela fasse courir de risque aux représentants et représentantes et aux membres du personnel. Elle espère que le programme de travail sera aménagé en conséquence.

61. Il est regrettable que le programme de travail ne comprenne pas la présentation du rapport du Comité des contributions sur les travaux de sa quatre-vingtième session (A/75/11) ni du rapport du Secrétaire général sur les échéanciers de paiement pluriannuels. Du fait de la pandémie, les pays en développement auront encore plus de mal à s'acquitter de leurs obligations financières. La délégation cubaine attache une grande importance aux travaux du Comité des contributions et juge que les Comores, Sao Tomé-et-Principe et la Somalie devraient bénéficier d'une dérogation à l'application de l'Article 19 de la Charte et voir leur droit de vote à l'Assemblée générale rétabli, car les circonstances qui les ont conduits à accumuler des arriérés sont indépendantes de leur volonté.

62. La République bolivarienne du Venezuela a les moyens financiers et la volonté de s'acquitter de ses contributions, mais l'embargo économique injuste dont il fait l'objet l'empêche de virer les fonds. Les États-Unis abusent de leur statut de pays hôte, en violation de l'Accord de Siège et du principe d'égalité souveraine inscrit dans la Charte, et empêchent la République bolivarienne du Venezuela de remplir ses obligations financières. Le Gouvernement des États-Unis a récemment donné l'autorisation à la République bolivarienne du Venezuela de régler ses contributions par l'intermédiaire de la United Nations Federal Credit Union, mais dans la pratique le pays ne peut pas accéder à ses ressources monétaires, soit parce qu'elles ont été gelées par les institutions financières internationales, soit parce que ces institutions refusent de virer des fonds de peur de tomber sous le coup des sanctions américaines.

63. Pour ces raisons, la délégation cubaine estime que le Comité des contributions, dans ses délibérations sur la demande de dérogation à l'application de l'article 19 présentée par la République bolivarienne du Venezuela, n'a pas pleinement tenu compte de la disposition de cet article selon laquelle l'Assemblée générale peut autoriser un Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté de cet État. La question relève certes du Comité des relations avec le pays hôte, mais le Comité des contributions aurait dû jouer un rôle plus important et analyser de manière plus approfondie la demande de dérogation, étant donné que l'incapacité de la République bolivarienne du Venezuela de verser le paiement minimum tient manifestement à des facteurs indépendants de sa volonté et que c'est la première fois que le pays a dû demander une dérogation.

64. Au bout du compte, c'est aux États Membres d'accorder ou non une dérogation. Lors de l'examen de la question, les États Membres doivent mettre de côté les considérations politiques et fonder leur décision sur les dispositions de la Charte et de l'Accord de Siège. N'importe quel État Membre peut se retrouver dans une situation analogue à celle imposée par les États-Unis à la République bolivarienne du Venezuela, simplement parce qu'il n'a pas la même idéologie ou qu'il exerce son droit souverain d'avoir des relations bilatérales avec les États Membres de son choix.

65. **M. Velázquez Castillo** (Mexique) dit que les travaux de la Commission sont indispensables au fonctionnement de l'Organisation et que les délégations doivent travailler de manière constructive pour parvenir à des décisions qui facilitent l'exécution des mandats et la consolidation des réformes. Le budget que la Commission approuvera pour 2021 doit être réaliste et équilibré pour que le Secrétariat dispose des ressources dont il a besoin pour exécuter les mandats, mais aussi privilégier les économies et l'austérité, qui caractérisent un budget responsable.

66. La délégation mexicaine s'intéressera de près aux missions politiques spéciales, lesquelles doivent disposer du financement nécessaire pour s'acquitter de leurs mandats de fond. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, les seules missions de ce type en Amérique latine, sont des éléments majeurs de la nouvelle conception du maintien de la paix.

67. La délégation mexicaine est favorable à la réforme de la gestion et compte que les États Membres parviendront enfin à un accord sur le dispositif de prestation de services centralisée, point qui a été longuement débattu. Elle suivra également de près les

questions relatives aux projets de construction, aux prévisions révisées résultant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme, à la planification des programmes, au mécanisme de financement proposé pour le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, au régime commun des Nations Unies et à l'administration de la justice. Lors des débats sur ces questions et sur d'autres points, la délégation mexicaine veillera à la discipline budgétaire, à l'utilisation responsable des ressources, à la transparence et au respect du principe de responsabilité.

68. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) prend acte des restrictions et des obstacles liés à la pandémie, mais ne doute pas que les conditions inhabituelles dans lesquelles se déroulent les débats ne nuiront pas à la qualité des décisions de la Cinquième Commission. La délégation russe attend avec intérêt les débats qui seront consacrés au projet de budget-programme pour 2021 et aux sept programmes sur lesquels les membres du Comité du programme et de la coordination ne sont pas parvenus à s'entendre à la soixantième session. Elle compte que les États Membres auront approuvé ces programmes avant que les décisions relatives au financement ne soient prises.

69. Il est préoccupant de constater que le Comité des contributions n'est pas parvenu à un accord concernant la demande de dérogation à l'application de l'Article 19 de la Charte présentée par la République bolivarienne du Venezuela. Il importe que le Secrétariat donne des informations détaillées sur les obstacles qui empêchent ce pays de payer ses arriérés. La délégation russe est convaincue que ces informations permettront à la Cinquième Commission de conclure que la République bolivarienne du Venezuela, comme les Comores, la Somalie et Sao Tomé-et-Principe, n'a pas été en mesure de verser ses contributions au budget ordinaire en raison de conditions indépendantes de sa volonté, notamment en raison de l'imposition de sanctions unilatérales illégitimes et contraires à la Charte.

70. Parmi les autres points importants du programme de travail figurent l'examen de la mise en œuvre des réformes, le progiciel de gestion intégré Umoja, le financement des missions politiques spéciales, les travaux de construction et la gestion des biens immobiliers. La délégation russe compte trouver dans le douzième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré des informations détaillées sur la suite donnée aux demandes et recommandations formulées par les États Membres, le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes. Les problèmes et retards liés au projet Umoja sont dus à

l'absence d'une vision claire et d'une analyse coûts-avantages. Lorsque le projet Umoja a été présenté pour la première fois aux États Membres, le Secrétariat avait promis que le projet permettrait d'économiser des centaines de millions de dollars, mais en réalité, les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre n'ont cessé de se multiplier.

71. Il est essentiel que la documentation soit publiée simultanément et dans les délais dans toutes les langues officielles pour que les délégations aient le temps de se préparer et puissent utiliser au mieux le temps dont elles disposent. La délégation russe compte que les déclarations écrites distribuées par les délégations sur des rapports concernant les points de l'ordre du jour qui ont été présentés par le Secrétariat à l'occasion de séances virtuelles ne trouveront pas place dans les comptes rendus analytiques des séances de la Commission.

72. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite approuver le projet de programme de travail, étant entendu que le Bureau tiendra compte des vues exprimées et apportera les modifications nécessaires.

73. *Il en est ainsi décidé.*

74. **Le Président** propose de fixer au 21 octobre la date limite de présentation des candidatures aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres et de tenir les élections le 6 novembre. Il croit comprendre que la Commission n'y voit pas d'objection.

75. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 17 h 10.